

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 novembre 2019

19-11-262

L'an deux mille dix-neuf le 25 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel GALAND), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à David SOULAT).

Monsieur Jean Philippe LE GAL a été désigné comme secrétaire de séance

CULTURE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - COMPLÉMENT NOVEMBRE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En complément de la délibération 19-04-088 du 8 avril 2019 relative au vote du budget primitif 2019 et au vote des subventions aux associations,

Considérant que la diffusion est un pan important de la politique culturelle Libournaise, que le soutien des pratiques, la découverte des genres nouveaux et la participation à la réflexion sont des actions essentielles,

Considérant que, si la Ville de Libourne y contribue grandement par ses équipements, ses accueils d'artistes ou son festival Fest'arts, elle souhaite néanmoins soutenir les acteurs locaux et leurs initiatives,

Vu l'intérêt des projets et des actions présentés par les associations LA BELLE EQUIPE et LA CONSIGNE ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à procéder à l'attribution et au versement de subventions à des associations culturelles conformément au tableau ci-après :

ASSOCIATION	ACTION SOUTENUE	MONTANT
LA BELLE EQUIPE	1ere édition du « rencart des écrivains 2019 » et ateliers d'écriture pour enfants Noel 2019	600€
LA CONSIGNE	Edition octobre 2019 du Bal Métissé	500 €

Imputations budgétaires : chapitres 923

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

03/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 novembre 2019

19-11-263

L'an deux mille dix-neuf le 25 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel GALAND), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à David SOULAT).

Monsieur Jean Philippe LE GAL a été désigné comme secrétaire de séance

CULTURE

MÉCÉNATS, PARTENARIATS ET PARRAINAGES CULTURELS: EXPOSITION "T'Y CROIS, TOI, AU PÈRE NOËL?" ET SAISON DU THÉÂTRE LE LIBURNIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Musée des Beaux-Arts de Libourne, en partenariat étroit avec le Centre Pompidou, présente à la Chapelle du Carmel, du 5 octobre 2019 au 4 janvier 2020 une exposition intitulée "T'y crois, Toi, au Père Noël ?",

Considérant que par marché passé selon la procédure adaptée, la ville de Libourne a confié à Madame Frédérique KIRSTETTER une mission de recherche, de suivi et de mise en œuvre de mécénat, de parrainage et de partenariat culturel,

Considérant que plusieurs sociétés ont souhaité soutenir cette exposition et participer ainsi à l'enrichissement de l'offre culturelle de la Ville,

Considérant par ailleurs la délibération du conseil municipal 19-06-183 en date du 25 juin 2019 portant acceptation de mécénats, partenariats et parrainages culturels pour la saison

programmée par le théâtre le Liburnia,

Envoyé en préfecture le 03/12/2019

Reçu en préfecture le 03/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20191125-DELIB19_11_263-DE

Considérant que de nouvelles sociétés ont souhaité apporter un

Considérant la nécessité de formaliser l'ensemble de ces soutiens par la signature de conventions,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à valider les termes, à signer les conventions et à encaisser, le cas échéant, les recettes correspondantes selon le détail suivant :

EXPOSITION « T'Y CROIS TOI AU PERE NOEL »		
SOCIETE	CONVENTION	MONTANTS ET VALEURS
Imprimerie LAPLANTE	Mécénat partiel en nature sur impressions	410 €
Compagnie STEVEN COHEN	Partenariat sur scénographie	3 000 €

SAISON LIBURNIA		
SOCIETE	CONVENTION	MONTANTS ET VALEURS
Imprimerie LAPLANTE	Mécénat partiel en nature sur impressions	1 390 €
Chateau DE LA NAUVE	Mécénat en nature sur fourniture de vin	1 320 €

Imputation budgétaire : chapitre 923 et 7478

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

03/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

(Handwritten signature of Philippe Buisson)